

# **AVIS DE RECRUTEMENT SANS CONCOURS D'ADJOINTS TECHNIQUES DE LA RECHERCHE DE 2EME CLASSE A L'INSTITUT DE RECHERCHE POUR LE DEVELOPPEMENT (IRD)**

## **BAP A**

**Sciences du vivant  
n° 11954 - AJT :**

- 1 Préparateur de sols (Montpellier)

## **BAP F**

**Information, documentation, culture,  
communication, édition, TICE  
n° 4082 – AJT**

- 1 Chargé de la reprographie (Marseille)

**Profils, informations disponibles sur [www.ird.fr](http://www.ird.fr)**

### **Conditions à remplir**

Être de nationalité française ou ressortissant d'un État membre de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen au moment de la nomination,

Jouir de ses droits civiques,

Être en position régulière au regard du service national ou de l'obligation de recensement,

Ne pas avoir subi de condamnation inscrite au bulletin n°2 du casier judiciaire incompatible avec l'exercice des fonctions.

### **Modalités d'inscription**

Les candidats doivent constituer un dossier de candidature comprenant exclusivement :

1 lettre de candidature, 1 CV, copie des diplômes.

Les dossiers de candidature devront être envoyés par la poste jusqu'à minuit (le cachet de la poste faisant foi) ou déposés avant **12 heures** à la Direction des Personnels, Bureau du Recrutement de l'IRD - 44, Boulevard de Dunkerque, 13572 Marseille Cedex 02 , **au plus tard le 19 novembre 2009**, date de clôture des inscriptions.

**Tout dossier incomplet sera rejeté.**

### **Modalités de sélection**

1ère étape : Sélection des dossiers par une commission. Seuls les candidats retenus par la commission seront convoqués pour un entretien.

2ème étape : Entretien avec les candidats présélectionnés à partir du **10 décembre 2009**.

L'entretien débute par un exposé du candidat sur son parcours et ses motivations. Les membres de la commission posent ensuite des questions dont l'objectif est d'apprécier la personnalité et les aptitudes du candidat, sa capacité à se situer dans un environnement professionnel et à s'adapter aux fonctions qui peuvent être confiées aux adjoints techniques de la recherche de 2e classe.

### **Résultats**

Les candidats retenus à l'issue des auditions, ceux non retenus à l'issue de chacune des deux parties de la sélection ainsi que ceux dont le dossier aura été déclaré irrecevable, seront informés par écrit.

Les candidats retenus seront nommés à partir du **01 janvier 2010**

### **Information**

Pour toute information complémentaire : [dp.recrutement@ird.fr](mailto:dp.recrutement@ird.fr)